

La Divine Volonté est-elle approuvée par l'Église ?

<Le processus de béatification>

- En 1994, le Vatican a accordé « Non Obstare » à Mgr Carmelo Cassati, Archevêque de Trani-Barletta-Bisceglie, pour ouvrir la cause de béatification, et Luisa Piccarreta est devenue automatiquement Servante de Dieu.

(Avant qu'un Evêque puisse entamer une enquête sur la cause de béatification d'une personne, il doit d'abord obtenir l'autorisation du Vatican, aussi appelé le Saint-Siège. Le Dicastère pour les causes des saints accorde cette autorisation au nom du Saint-Siège uniquement après avoir consulté tous les autres services curiaux compétents du Vatican afin de déterminer s'il existe des objections à la poursuite de la cause de la candidate. Suite à cette exigence, Mgr Carmelo Cassati, Archevêque de Trani-Barletta-Bisceglia, l'archidiocèse où Luisa est décédée, a demandé au Vatican l'autorisation de poursuivre sa cause. Par lettre officielle datée du 24 février 1994, le Dicastère pour la cause de béatification des saints a déclaré « de la part du Saint-Siège, le non-obstare à l'ouverture de la cause de béatification de la Servante de Dieu, Luisa Piccarreta ».)

- 20 novembre 1994 : La cause de béatification fut officiellement ouverte le jour de la fête du Christ-Roi.
- Janvier 1996 : Le cardinal Ratzinger (plus tard connu sous le nom de Pape Benoît XVI) remit 34 volumes du Livre du Ciel à l'Archevêque Cassati dans le cadre du protocole de la cause de béatification de Luisa.
- Mars 1997 : À l'occasion du 50e anniversaire de la mort de Luisa, il fut annoncé publiquement que le tribunal chargé de la cause de Luisa avait déterminé à l'unanimité que sa vie était héroïque et que ses expériences mystiques étaient authentiques.
- 29 octobre 2005 : La cause de béatification fut officiellement conclue lors de la phase diocésaine.
- 7 novembre 2005 : Tous les documents officiels furent transférés au Vatican.
- 7 mars 2006 : Le Dicastère pour la Cause des Saints a ouvert la boîte contenant les documents, marquant ainsi le début officiel de la Cause.

- En 2008 : Le Dicastère pour la Cause des Saints a nommé deux théologiens indépendants et hautement qualifiés – le Père Antonio Resta, président du Séminaire théologique pontifical d'Italie, et le Père Cosimo Reho, théologien dogmatique – pour examiner les écrits de Luisa.
- Fin 2009 : l'un des deux théologiens a rendu un avis favorable.
- 19 juillet 2010 : l'autre théologien a rendu un avis favorable.

Un « avis favorable » signifie que les écrits de Luisa ne contiennent aucun enseignement contraire à la Foi et à la Morale Catholiques. Cela signifie également que l'Église reconnaît la légitimité et l'authenticité de ses écrits.

<Qui est saint Annibale Maria di Francia ?>

- Saint Annibale di Francia (1851-1927) fonda deux congrégations religieuses : les Filles du Divin Zèle, en 1887, et les Rogationnistes dix ans plus tard. Le Pape Jean-Paul II le canonisa et le déclara Saint de notre temps que nous pouvons prier pour les vocations. Le 7 juillet 2010, le Pape Benoît XVI bénit une statue en marbre du saint. Cette statue est placée dans une niche extérieure de la basilique vaticane, près de l'Arc des Cloches.
- Outre son rôle de confesseur extraordinaire, il fut nommé directement par l'Archevêque Mgr Giuseppe M. Leo censeur ecclésiastique des publications des trois diocèses de Trani, Barletta et Bisceglie. Cette responsabilité l'occupa considérablement, le détournant presque continuellement de ses engagements de fondateur. Il offrit le Nihil Obstat aux 19 premiers volumes du « Livre du Ciel » après les avoir examinés attentivement dans leur langue originale italienne pendant 17 ans, avant sa mort.
- Il connaissait personnellement Luisa et interprétait ses écrits uniquement dans le contexte de son origine culturelle et de sa vie dans son ensemble. Il lut l'intégralité de son journal spirituel (jusqu'à sa mort en 1927) dans les textes originaux italiens.
- Non seulement il ne trouva rien de contraire à la Foi ou à la Morale Catholiques dans ses écrits, mais lui, en tant que Prêtre reconnu pour son discernement spirituel, y trouva également une immense valeur spirituelle. Les lettres qu'il lui adressa témoignent de sa profonde appréciation pour sa doctrine spirituelle et de son dévouement à sa promotion.

- Voici les paroles du Saint-Père (le Pape Benoît XVI) lors de la mise en place de la statue de saint Annibale Maria di Francia sur la basilique Saint-Pierre de Rome :

« Un monument à l'apôtre de la prière pour les vocations sacerdotales et apôtre du Royaume de la Divine Volonté a été érigé au cœur du catholicisme : la basilique Saint-Pierre au Vatican. [...] Ce monument est véritablement un don précieux et un hommage de l'Église à la figure charismatique de saint Annibale, connu dans le monde entier comme un digne apôtre de la prière pour les vocations et un **grand apôtre du Royaume de la Divine Volonté**. Six ans après sa canonisation, son image imposante est ancrée au cœur de la chrétienté. Le Père Annibale a toujours nourri et exprimé des sentiments d'amour profond et d'obéissance envers le Vicaire du Christ, qu'il a transmis à ses enfants spirituels en signe de loyauté inconditionnelle. Il désignait constamment le « Rogate », comme Le remède infailible et vital pour la vie de l'Église.

... Prions saint Annibale Maria Di Francia, en cette occasion particulière, afin que :

Celui qui a révisé et donné un sens nouveau aux écrits de la Servante de Dieu Luisa Piccarreta, inspire et guide ceux qui lisent aujourd'hui ses écrits.

Celui qui a publié et diffusé « Les Heures de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ » et tous ses autres écrits, aide dans cette tâche sacrée tous ceux à qui Dieu inspire le bon moment pour les publier.

Celui qui a été imprégné de la lumière divine de la doctrine de la Divine Volonté, intercède pour nous afin que, par une mort constante à notre volonté, nous puissions vivre continuellement dans la Divine Volonté.

Nous nous confions à saint Annibale Maria Di Francia pour qu'il nous obtienne les grâces spirituelles nécessaires **pour connaître, comprendre et vivre pleinement dans le Royaume de la Divine Volonté.**

- **Lettre de saint Hannibal à Luisa Piccarreta – Messine. 14 février 1927 :**

« Je tiens à vous faire savoir que, depuis que je me suis entièrement consacré à la grande œuvre de la Divine Volonté, je ne me préoccupe pratiquement pas de mes instituts. J'en parle aux personnes spirituelles, je m'en tiens à ce point avec ceux

qui sont capables de m'écouter et je le promeus autant que possible, même dans mes instituts... »

- Il avait une grande estime pour Luisa. Dans la préface des « Heures de la Passion », il qualifie de « sublimes » les révélations que, « en dehors des jugements de la Sainte Église, nous croyons pieusement avoir été données par Notre-Seigneur Jésus-Christ à une âme, sa fille bien-aimée et sa disciple, une femme privilégiée au niveau mystique, qui désire vivre solitaire, cachée et inconnue. »

Une vierge très pure, toute à Dieu, la plus petite qu'il ait trouvée sur terre, sans aucune éducation, dotée d'une familiarité extraordinaire avec Jésus, la personne idéale pour une mission si sublime qu'aucune autre ne peut lui être comparée – à savoir le triomphe de la Divine Volonté sur toute la terre, conformément à ce qui est dit dans le « Notre Père » : Fiat Voluntas Tua sicut in Coelo et in terra. Elle est l'épouse de Jésus Crucifié, qui passe la nuit dans des extases douloureuses et des souffrances de toutes sortes ; le jour, assise sur son lit à faire ses travaux d'aiguille, rien n'apparaît. Au contraire, elle apparaît comme une personne saine, heureuse et joviale. Elle parle, converse, rit quand il le faut, mais reçoit peu d'amis. Elle écoute avec bienveillance et réconforte, mais ne s'avance jamais pour prophétiser, jamais une parole qui pourrait suggérer des révélations. Le grand réconfort qu'elle offre est toujours unique, toujours le même : la Divine Volonté. Bien qu'elle ne possède aucune connaissance humaine, elle est abondamment dotée d'une Sagesse toute céleste – la Science des Saints. Ses paroles illuminent et réconfortent. **En bref, elle est la Fille aînée de la Divine Volonté.**

- La confiance de Luisa en saint Annibal était aveugle. Elle lui demanda s'il fallait ou non imprimer ses manuscrits : « Si vous voyez qu'ils sont absurdes et qu'ils ne peuvent rien faire de bon pour les âmes, veuillez les déchirer et les brûler. »

Elle a écrit, en référence à la nature délicate du contenu : « Ce qui concerne les nombreux châtiments, les Prêtres, c'est une grande souffrance pour moi de les révéler à d'autres. Je ne les ai écrits que par obéissance et rien d'autre. »

- Il emporta avec lui un exemplaire manuscrit des « Heures de la Passion » à Rome pour une audience avec le Pape Pie X. Au cours de l'audience, alors qu'il lisait une des Heures à voix haute au Pape, le Saint-Père l'interrompt en disant : « Pas ainsi, Père, mais à genoux. **C'est Jésus-Christ qui parle.** »



<Signification de l'Imprimatur>

- L'autorisation ecclésiastique, exprimée uniquement par le mot Imprimatur, signifie que l'ouvrage est exempt d'erreurs concernant la Foi et la Morale Catholiques.
- L'approbation accordée par l'autorité compétente indique que le texte est accepté par l'Église ou que l'ouvrage est conforme à la doctrine authentique de l'Église (can. 661).
- Comme l'expliquait le Cardinal Joseph Ratzinger lorsqu'il était à la tête du Dicastère pour la doctrine de la Foi :

« L'approbation ecclésiastique d'une révélation privée comporte trois éléments : le message ne contient rien de contraire à la Foi ou à la Morale ; il est licite de le rendre public ; et les fidèles sont autorisés à l'accepter avec prudence. »

- Bien que l'Imprimatur et le Nihil Obstat puissent être donnés par l'Evêque local pour son diocèse, il ne faut pas perdre de vue que ces sceaux officiels, bien que donnés localement et au sein d'une juridiction diocésaine, transcendent

habituellement les frontières juridiques en vertu de la collégialité épiscopale et de leur acceptation par les autres Evêques du monde entier.

- Le fait que les Evêques puissent délivrer des Imprimatur est un signe significatif qu'il s'agit d'actes du Magistère. (L'Archevêque Mgr Giuseppe M. Leo de Trani-Barletta-Biscelie a apposé son Imprimatur manuscrit directement sur les manuscrits originaux de Luisa.)

<Quelle est la position de l'Eglise concernant Luisa Piccarreta ?>

- La position officielle actuelle du Vatican concernant la sainteté de Luisa et ses écrits est neutre. L'Eglise catholique poursuit toujours la béatification de Luisa. En 2020, elle a suspendu sa cause de béatification jusqu'à ce que certaines ambiguïtés soient clarifiées. Bien que l'Eglise ait proclamé que les écrits de la Divine Volonté ne contredisent pas son enseignement, elle estime qu'une fois béatifiée, le mouvement de la Divine Volonté se développera si rapidement dans le monde entier que ces ambiguïtés doivent être clarifiées avant sa béatification. Notre Seigneur a dit à Luisa qu'il n'y aurait rien d'incorrect dans ses écrits. Si quelqu'un y trouve à redire, c'est par manque de compréhension.
- L'Archevêque qui promeut la cause de Luisa le fait en stricte conformité avec le droit canonique et en parfaite harmonie avec Rome. Cela implique un examen attentif et complet des écrits de Luisa par des experts en théologie compétents et indépendants.
- En résumé, les écrits de Luisa sont parfaitement clairs. Chacun peut les lire en toute conscience et en toute tranquillité.
- L'Eglise n'a plus d'Index. Le Vatican lui-même a aboli l'Index des livres interdits en 1966. Cela signifie qu'il n'a plus aucun effet contraignant pour les catholiques. L'Eglise fait confiance à la conscience mûre des fidèles. En un mot, il est permis de lire tout ce qui est en accord avec les enseignements de l'Eglise.
- Toute révélation privée approuvée par l'Eglise ne doit être ni condamnée ni critiquée. Ce faisant, on manifeste une désobéissance à la Sainte Mère l'Eglise. Il n'est pas nécessaire de croire aux révélation privées, mais une fois

approuvées par l'Église, elles ne devraient jamais être critiquées. En canonisant Saint Annibale Maria di Francia et en proclamant Luisa Piccarreta Servante de Dieu, l'Église a manifesté son approbation.

Extrait de la lettre de Mgr. Giovanni Battista Pichierri, Archevêque de Trani-Barletta-Bisceglie, le 1er novembre 2012

- « Dans l'attente, pleine de prière, du résultat de cet examen, je souhaite m'adresser à tous ceux qui prétendent que ces écrits contiennent des erreurs doctrinales. À ce jour, aucune déclaration du Saint-Siège, ni de moi-même, n'a confirmé cette affirmation. Je tiens à souligner que, de cette manière, outre le fait d'anticiper le jugement légitime de l'Église, ces personnes scandalisent les fidèles spirituellement nourris par ces écrits, suscitant également la suspicion de ceux d'entre nous qui s'investissent avec zèle dans la poursuite de la Cause. Dans l'attente du jugement de l'autorité compétente, je vous invite à approfondir votre lecture personnelle de ces écrits, à la lumière de l'Écriture Sainte, de la Tradition et du Magistère de l'Église. »
- « La prudence nécessaire ne saurait affaiblir l'ardeur de ceux qui se sentent tenus de faire connaître la sainteté de la vie de la Servante de Dieu, ni de ceux qui recommandent la lecture de ses écrits, ni de ceux qui encouragent la prière fidèle pour sa béatification. Tout cela n'est non seulement pas interdit, mais même hautement souhaitable. Je vous invite également à « renforcer l'unité et la communion entre les diocèses où se trouvent des personnes, des groupes et des associations inspirés par la Servante de Dieu Luisa Piccarreta et qui connaissent ses écrits » (Communication finale du 28 octobre 2005).
- En 2010, les deux théologiens, le P. Antonio Resta, président du Séminaire théologique pontifical d'Italie, et le P. Cosimo Reho, théologien dogmatique chargé par le Vatican de réviser les 36 volumes de la Divine Volonté, avait déjà rendu un jugement positif.